












Randonnée balisée N°84

Randonnée très verdoyante au départ d'un des villages du réseau des peintures murales en Puisaye-Forterre.

| | | | |
|--|---------|---|-------------------|
|  Durée | 2h 10 |  Difficulté | Facile |
|  Distance | 7,35 km |  Retour au départ | Oui |
|  Dénivelé positif | 21 m |  Activité | Pédestre |
|  Dénivelé négatif | 22 m |  Commune | Ronchères (89170) |
|  Point haut | 250 m |  Région | Puisaye |
|  Point bas | 220 m | | |



Trace n° 3076180

Description

Le départ de ce parcours se fait depuis la Place Maurice de Vergennes au pied de l'église (une dizaine de places de parking).

(D/A) Dos à l'église, partir sur la gauche par la grande ligne droite tracée par la Rue de Montréal. Laisser au tout début l'impasse conduisant aux maisons pour choisir sur la droite la Rue Périllier (direction les Minards). Au croisement avec la Rue de Saint-Fiacre, monter sur la droite dans la voie indiquée "sans Issue".

(1) Devant une grille en fer forgé et un petit square, partir dans le chemin situé sur la gauche. Continuer jusqu'à la route D965 (l'embranchement de mi-parcours mentionné sur le fond IGN est fermé par une grille).

(2) Traverser avec prudence cet axe rectiligne. Prendre aussitôt le chemin se présentant. Au premier embranchement en Y, choisir la branche gauche.





(3) Au chemin transversal (non figuré sur le fond IGN), tourner à gauche. Ce chemin dit de la Haie Brûlée est encaissé et les chemins latéraux sont à oublier. Atteindre une voie goudronnée.

(4) La prendre sur la gauche. Une clôture de grillage à main droite deviendra permanente jusqu'à la prochaine intersection avec la D965.

(5) Tourner à droite pour longer avec prudence la D965. Au carrefour fléché Ronchères, virer à gauche, en direction de ce bourg.

(6) Descendre à droite pour un aller-retour au Lavoir et à la Fontaine Saint-Fiacre. Au retour, continuer en prenant sur la droite pour rejoindre le parking départ **(D/A)**.

Points de passage

-  **D/A - Église Saint-Fiacre (Ronchères)**
| N 47.65824° / E 3.117695° - alt. 238 m - km 0
-  **1 En face, petit square à l'angle du chemin de terre**
| N 47.662639° / E 3.119777° - alt. 248 m - km 0.7
-  **2 Carrefour D965**
| N 47.672315° / E 3.125527° - alt. 247 m - km 2
-  **3 Chemin transversal**
| N 47.67756° / E 3.11791° - alt. 234 m - km 2.89
-  **4 Petite route transversale**
| N 47.672234° / E 3.098984° - alt. 220 m - km 4.49
-  **5 Carrefour D965**
| N 47.664749° / E 3.112202° - alt. 231 m - km 5.83
-  **6 Carrefour avec le chemin menant au lavoir**
| N 47.660307° / E 3.114058° - alt. 233 m - km 6.6
-  **D/A - Église Saint-Fiacre (Ronchères)**
| N 47.65824° / E 3.117717° - alt. 238 m - km 7.35

Informations pratiques

En période humide, la partie dite Chemin de la Haie Brûlée est parfois très boueuse. Possibilité de pique-nique au Lavoir et Fontaine Saint-Fiacre.

Attention : la traversée à 2 reprises de la D965 est à faire très prudemment. La visibilité bien que bonne peut être altérée par la vitesse des véhicules.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°84 inscrit sur plaquettes fond Jaune. Il a été réalisé par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre en février 2023.

En cas de soucis, merci de remplir [ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

Attention lors des traversées de routes.

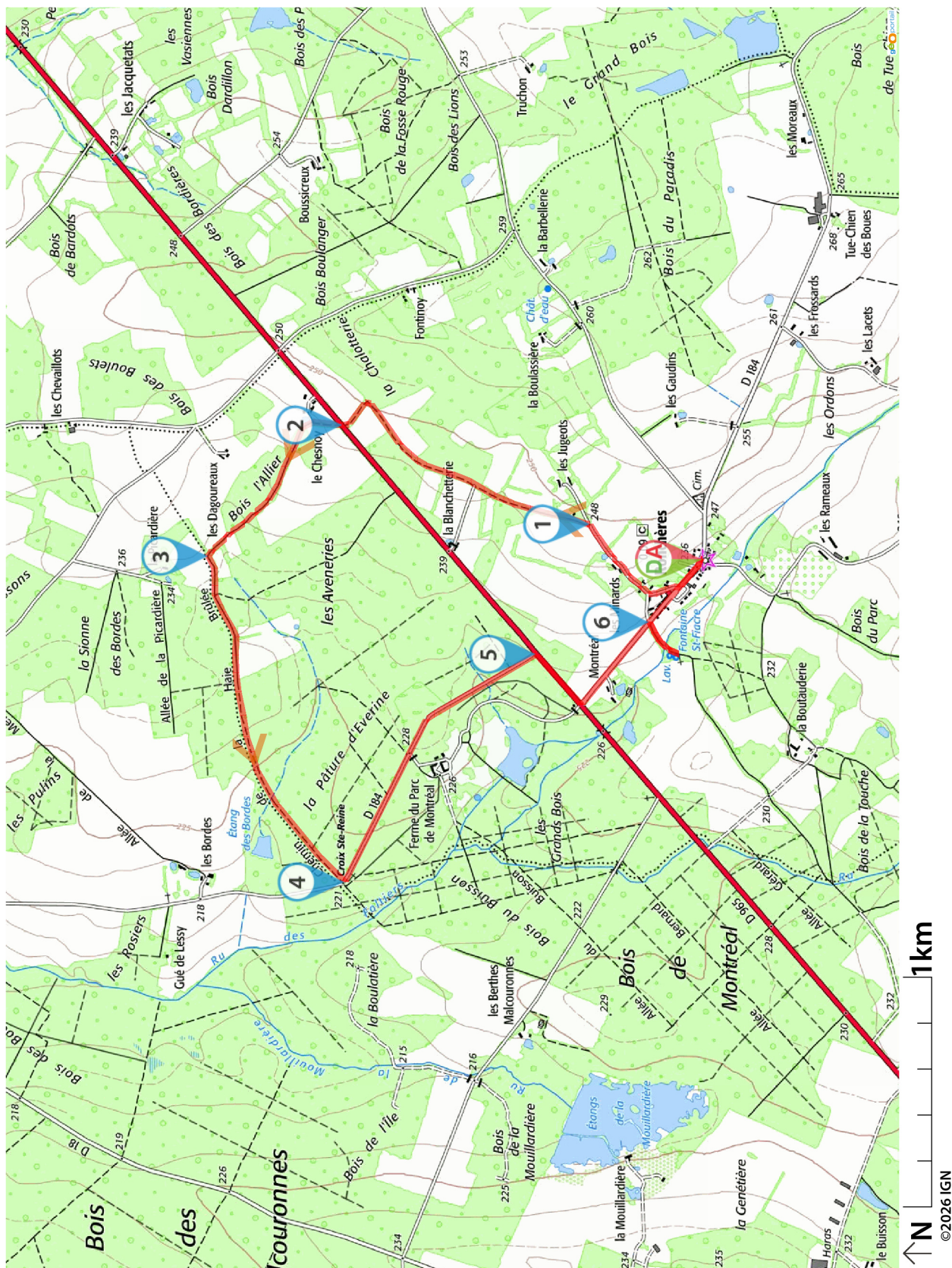
À voir

L'église Saint-Fiacre est à visiter. Pour les clés, se renseigner auprès de l'[Office de Tourisme de Puisaye-Forterre](#) (03 86 74 10 07). Tout près, Saint-Fargeau est à découvrir.

Pour en connaître plus sur les peintures murales en Puisaye-Forterre, à [consulter ce site](#).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-haie-brulee/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.